



L'ALOUETTE



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

Décembre 2009

n°42

Tél : 02.99.08.78.69

Fax : 02.99.08.61.30

e.mail : mairie.st-ganton@wanadoo.fr

SOMMAIRE

Page	
3	Mot du Maire
4	Etat Civil
5	Permis de construire
6	Horaire de la déchetterie
7	Service de l'eau
8	Prévention cambriolage
9	Courriers électroniques frauduleux
10	Groupe de paroles pour enfants
11	Télévision numérique
12	Banque alimentaire
13	Classe 9
14 à 23	Procès verbaux des réunions du conseil municipal
24 à 26	Commission environnement
27	Maisons fleuries
28	AMAP
29	La Paroisse
30	Anciens combattants
31	Amicale Saint Gantonaise
32	Office des sports
33	AO Saint Ganton (foot)
34	La dynamique
35	Comité des fêtes
36	Eternelle jeunesse
37	Bibliothèque
38 à 40	Racine
41	photo 13 septembre

APPEL AUX TALENTS LOCAUX

L'association Racines projette de mettre en musique le sentier d'interprétation

« Du p'tit rotiet vers le cohue »

Dimanche 20 juin 2010

Racines fait appel aux talents locaux de musiciens, chanteurs, poètes et autres...

<i>Contacts :</i>	<i>Marie-Pierre BOURHIS</i>	<i>02.99.08.73.14</i>
	<i>Pierre TIGER</i>	<i>02.99.08.73.35</i>
	<i>Jean-Luc BAUDU</i>	<i>02.99.32.03.73</i>

La couverture de ce n. 42 a été réalisée par notre talentueux dessinateur Mickaël Jinvresse et notre non moins talentueux Gilles Belleil.

Le Mot du Maire

Comme vous l'avez constaté, les travaux de notre église sont pratiquement terminés. Il reste le « parking » réservé au stationnement pour handicapés et quelques petites retouches. Suite à la crise économique, il nous manque 300 000 € à venir du département et 50 000 € à venir de la Région, ce qui nous a obligé à augmenter la ligne de trésorerie sur notre budget, et donc d'augmenter les intérêts à la charge de la commune. Espérons que nous recevrons ces subventions dès début 2010. Le Plan de financement définitif vous sera présenté sur le bulletin de juin.

Comme je vous l'avais dit en juin dernier, vos dons sont toujours les bienvenus. L'inauguration officielle aura lieu le dimanche 24 janvier à 10 h 30 en présence du président du Conseil Général, Mr Jean-Louis Tourenne, et de Monseigneur Pierre D'Orenellas, évêque de Rennes. Vous y êtes tous invités.

J'avais annoncé que le PLU devait être officialisé au cours du 3^{ème} trimestre 2009. Suite au dépôt de bilan du cabinet Sesaer du Grand Fougeray, nous avons pris 3 à 4 mois de retard, et l'avis définitif du Préfet est donc reporté pour début 2010.

Malgré la crise, l'assainissement de Beaucel devrait enfin être inscrit au budget 2010 du syndicat des Eaux de Port de Roche, ce qui permettrait l'engagement d'un début de travaux fin 2010 début 2011.

La fête des vallées de Beaucel a connu un succès reconnu de tous, je remercie toutes les associations qui y ont participé sans oublier les enfants qui se sont impliqués par leurs dessins et chansons, démontrant, accompagnés par leurs parents, une volonté d'animer notre commune.

Le Conseil Général maintient sa promesse pour la couverture de l'ADSL sur l'ensemble du département pour le début 2010.

La suppression de la Taxe Professionnelle inquiète tous les élus. En ce qui concerne le national, on nous promet à l'euro près, la même dotation que 2009 pour les deux années à venir au niveau communal. Quant au département, on nous annonce moins 9 % la part venant de Citroën, une baisse de 30 % des subventions d'investissement, et un report du Contrat de Territoire. Ce qui veut dire qu'en 2010 et 2011, nous ne pourrons faire aucun investissement, et personne aujourd'hui ne peut nous dire ce que sera la répartition après ces deux années. Osons espérer que les petites communes ne seront pas oubliées, voire condamnées à une mort lente après ces réformes dont j'aurai l'occasion de vous en reparler en juin.

L'année 2009 se terminant, c'est pour moi l'occasion de vous souhaiter un Bon Noël en famille et vous offrir mes vœux pour l'année 2010, qu'elle vous apporte le courage nécessaire pour faire face à la crise.

Votre Maire,

Bernard GEFFLOT.

ÉTAT-CIVIL

Dorénavant, les informations relatives à l'état civil ne peuvent plus être diffusées dans la presse ou tout autre support que si les personnes concernées ont donné leur accord par écrit.

Pour le second semestre 2009 : 5 naissances

*A SAINT-GRÉGOIRE,
le 1^{er} août 2009 :
Gaëlle Béclin--Grandval
Domiciliée "La Manchonnais"*

*A REDON :
le 23 septembre 2009
Camille Hervé
Domiciliée "La Belle Alouette"*

*A REDON,
le 9 novembre 2009 :
Lilou Brisset
Domiciliée "La Roche – Sur la Cohue"*

*A REDON :
le 20 novembre 2009 :
Tao Noyez--Saint-Aimé
Domiciliée "Beaucel"*

Félicitations aux Parents

2 décès

*Le 25 août 2009 :
Raymond Massiot
54 ans, domicilié "La Belle Alouette"*

Condoléances aux familles

PERMANENCES

de l'Assistante Sociale

La permanence de l'assistante sociale a lieu en Mairie le 3^{ème} mardi de chaque mois **sur rendez-vous**.

du Conseiller Général

La permanence du Conseiller Général, Mr Alain-François LESACHER, se tiendra en mairie le samedi 9 janvier 2010 de 10 h à 11 h.

du Député

La permanence du député, Mr Jean-René MARSAC, ou de son assistant, se tient le 3^{ème} vendredi de chaque mois de 9 h 30 à 12 h, à la mairie de Pipriac, **sur rendez-vous**.

INFORMATION

Assainissement Collectif de « La Roche »

Les personnes dont l'habitation n'est pas encore branchée au réseau d'assainissement collectif n'ont plus que 6 mois pour se raccorder, à savoir jusqu'à mi-juillet 2010.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
Mr Mme BELLAMY Maurice	Brubet	Extension habitation	21/08/09
Mr Mme BOUREL BOULAIS Guillaume et Hélène	Le Mortier	Réhabilitation + Extension Maison	21/08/09
Mr Mme BLANCHARD BOULAIS Jérôme et Patricia	Combray	Rénovation habitation	27/11/09

DECLARATIONS DE TRAVAUX ACCORDÉES

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
Mr CHASLE Laurent	La Basse Lande	Changement ouvertures	22/10/09
Mr COLOMBEL Robert	Les Forges	Rénovation habitation	20/08/09
Mr POIRIER Ludovic	La Manchonnais	Habillage de 2 façades	20/10/09
Mr FOUREL Serge	Beaucel	Construction Sas d'Entrée	20/11/09

LISTE ELECTORALE

Vous avez jusqu'au 31 décembre pour venir vous inscrire sur la liste électorale de votre commune.

Venez en mairie, aux heures d'ouverture, avec vous une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETERIES au 1^{er} décembre 2009

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BAIN DE BRETAGNE ZA Le Château Gaillard - Près des services techniques	HIVER 01.11 au 31.03	9 H - 12 H 30 14 H - 17 H		14 H - 17 H		14 H - 17 H	9 H - 12 H 30 14 H - 17 H
	ETE 01.04 au 31.10	9 H - 12 H 30 14 H - 18 H 30		14 H - 18 H 30		14 H - 18 H 30	9 H - 12 H 30 14 H - 18 H 30
GUICHEN La Pigeonnais	HIVER 01.11 au 31.03	14 H - 17 H		14 H - 17 H		9 H - 12 H 14 H - 17 H	9 H - 12 H 14 H - 17 H
	ETE 01.04 au 31.10	14 H - 18 H		14 H - 18 H		9 H - 12 H 14 H - 18 H	9 H - 12 H 14 H - 18 H
GUIPRY Lieu-dit : Trapusset - Dans le bourg, prendre direction Langon par la rue des Corbinières	HIVER 01.11 au 31.03			9 H - 12 H		14 H - 17 H	14 H - 17 H
	ETE 01.04 au 31.10			9 H - 12 H		14 H - 18 H	14 H - 18 H
PIPRIAC Les Vallées du couchant en face des services techniques de la commune - au Bourg, prendre direction Guipry et passer devant le SUPER U - Prendre ensuite la 1 ^{ère} route à droite et faire 1 km environ	HIVER 01.11 au 31.03	9 H - 12 H	9 H - 12 H	14 H - 17 H			9 H - 12 H 14 H - 17 H
	ETE 01.04 au 31.10	9 H - 12 H	9 H - 12 H	14 H - 18 H			9 H - 12 H 14 H - 18 H
SIXT SUR AFF Rte de Bruc sur Aff	HIVER 01.11 au 31.03	14 H - 17 H					9 H - 12 H
	ETE 01.04 au 31.10	14 H - 18 H					9 H - 12 H
MAURE DE BRETAGNE Rte de Maure à Mernel	HIVER 01.11 au 31.03	14 H - 17 H		14 H - 17 H			9 H - 12 H 14 H - 17 H
	ETE 01.04 au 31.10	14 H - 18 H		14 H - 18 H			9 H - 12 H 14 H - 18 H
LE GRAND FOUGERAY ZA Les 4 Routes - Direction Saint Sulpice des Landes	HIVER 01.11 au 31.03	14 H - 17 H		14 H - 17 H		14 H - 17 H	9 H - 12 H
	ETE 01.04 au 31.10	14 H - 18 H		14 H - 18 H		14 H - 18 H	9 H - 12 H

Les personnes désireuses de se débarrasser de déchets amiantés sont priées de s'inscrire au SMICTOM de Guichen 02.99.57.02.50

SERVICE DE L'EAU

DONNEES DE 2008

Le syndicat de Port de Roche regroupe les communes de Bains-sur-Oust (1566 abonnés), Chapelle-de-Brain (686), Langon (876), Pipriac (75), Renac (529), Sainte-Anne-sur-Vilaine (570), Sainte-Marie (1026), Saint-Ganton (225), Saint-Just (575) et Sixt-sur-Aff (1045) ; soit en tout 7173 abonnés.

Le service est exploité en affermage par la société SAUR jusqu'au 31 Décembre 2013.

Les chiffres entre parenthèses ci-dessous sont ceux de 2007

Caractéristiques techniques

– Ventilation des volumes d'eau

Importations de Ouest 35	: 708160 m3 (750855)
Exportations vers syndicat du pays de Bain:	5400
Volume mis en distribution	: 702760 m3 (741791)
Volume consommé	: 530673
Volume comptabilisé	: 527011(domestique 388788, autres 138253)
Pertes	: 172087
-- Longueur du réseau	: 490,6 km (495,5)

Le prix de l'eau (pour Saint-Ganton)

	2009	2008	variation
Abonnement part de la SAUR (HT) (an)	31,39 euros	29,84 euros	+ 5,19 %
part du syndicat (HT) (an)	22,11 euros	21,68 euros	+ 1,98 %
Consommation part de la SAUR (m3)	1, 111 euro	1,0562 euro	+5,19 %
part du syndicat (m3)	0, 6529 euro	0,64 euro	+2,02 %
Prélèvement sur la ressource en eau (m3)	0,0086 euro	0,0086 euro	0%
Fonds de secours SMG (m3)	0,10 euro	0,10 euro	0%
Lutte contre la pollution de l'eau (agence de l'eau) (m3)	0,116 euro	0,056 euro	+107,14 %

Soit, pour une consommation annuelle de 120 m3 avec TVA à 5,5% : 308,19 E , (2,57 euros/m3)

Remarques

- Les tarifs des abonnements ci-dessus s'appliquent de 0 à 200 m3 .
- La redevance pour pollution versée à l'agence de l'eau Loire Bretagne est , en 2009 , à 40% de son tarif normal déjà en vigueur pour les communes de Bains-sur-Oust , Pipriac , Sainte-Marie , Sixt-sur-Aff ; elle atteindra son tarif visé en 2012 .
- Tél . SAUR :02 78 51 80 00 Agence de l'eau Orléans : 02 38 51 73 73, Nantes: 02 40 73 06 00
- Sources : Rapport annuel sur le service public de l'eau potable édité par le syndicat intercommunal des eaux de Port de Roche .
- Voir aussi *Alouette* n° 36 pages 12 à 15 .



SE PROTEGER CONTRE LES CAMBRIOLAGES.



Pour prévenir les cambriolages, la gendarmerie multiplie ses patrouilles.

Le temps est l'ennemi des cambrioleurs.

Efforcez-vous à décourager les malfaiteurs en leur compliquant la tâche.

LES MESURES A PRENDRE.

- Fermez à clés les portails et portes d'accès à votre propriété.
- Renforcez la protection des portes (serrures 3 points, blindage...) et équipez celle-ci d'un judas et d'un entrebâilleur pour reconnaître votre visiteur.
- Dès lors qu'une fenêtre n'est pas protégée par un volet (renforcé), elle doit bénéficier de barreaux de protection.
- Installez des dispositifs de surveillance comme un système d'alarme seul ou avec vidéoprotection si nécessaire.
- Eclairez votre jardin en réalisant un détecteur de présence.
- Ne laissez pas d'échelles ou échafaudage entreposés à proximité.
- Veillez à ce que la végétation ne permette pas aux voleurs de se dissimuler.
- N'utilisez pas « les cachettes » classiques : clés dans la boîte aux lettres, sous le paillason, sous le pot de fleurs...
- Ne laissez pas de mots sur votre porte mentionnant votre absence.
- Photographiez ou filmez vos objets de valeur et notez les numéros de série.

PENDANT VOTRE ABSENCE.

- En cas d'absence prolongée, prévenez vos voisins ou une personne de confiance et indiquez la durée de votre absence, un numéro de téléphone où vous joindre, les éventuelles visites de vos proches, votre date de retour...
- Faites relever votre courrier régulièrement : ne laissez pas déborder votre boîte aux lettres.
- Placez les objets de valeur en lieu sûr (coffre).
- Même pour une courte absence, verrouillez vos portes et ne laissez pas les fenêtres ouvertes.

LES REFLEXES A ADOPTER.

- Dissimulez tout ce pourrait tenter un cambrioleur (bijoux, argent, chéquier, cartes de crédit et code confidentiel...).
- Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent, même dans des cachettes que vous pensez introuvables.
- Conservez vos clés de véhicules en un lieu éloigné de l'entrée de votre habitation.
- Méfiez-vous des démarcheurs et démarcheurs.
- Si des individus prétendent être des agents de l'Etat (policiers, agents des eaux...), demandez leur nom, leur affectation ainsi que leur carte professionnelle (en cas de doute, composez le 17).
- N'hésitez pas à signaler les comportements que vous jugeriez suspects.

Un renseignement anodin peut être utile et aider les enquêteurs.

PROTEGER VOS VEHICULES.

- Verrouillez systématiquement les portes et fenêtres de votre automobile.
- N'y laissez aucun objet en évidence (GPS, CD, clés, sacs à main, téléphone portable...).
- Même lors d'un arrêt de courte durée, enlevez les clés de contact et verrouillez les portières.
- Conservez vos clés de véhicules en un lieu éloigné de l'entrée de votre habitation.

SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE.

- Ne cherchez pas à ranger ou à déplacer certains objets.
- Laissez les lieux en l'état pour préserver les traces et les indices indispensables aux opérations de police technique et scientifique.
- Appelez directement la gendarmerie en composant le 17.
- Faites rapidement opposition sur les chèquiers, cartes bancaires et titres volés.
- Dressez un inventaire des objets dérobés.
- Prévenez votre assureur.

*La sécurité n'est pas que l'affaire des forces de l'ordre.
Elle est aussi de la responsabilité de chacun d'entre nous.*

ERIC WOERTH

MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DE L'ÉTAT

Communiqué de presse

Communiqué de presse

<http://www.budget.gouv.fr>
<http://www.impots.gouv.fr>

Paris, le 22 octobre 2009
N°254

La Direction générale des finances publiques informe les contribuables de l'existence de courriers électroniques frauduleux

La Direction générale des finances publiques (DGFIP) a informé les usagers dans son communiqué du 6 octobre dernier, de la circulation de courriers électroniques frauduleux adressés par un expéditeur utilisant la signature de l'administration fiscale et l'en-tête du ministère du Budget.

Ces courriers, accompagnés d'un formulaire, invitent les contribuables à communiquer des informations personnelles, notamment un numéro de carte bancaire, en vue d'obtenir un remboursement d'impôt.

La DGFIP, informée que des envois de courriels frauduleux continuent à être réalisés, tient à rappeler qu'elle ne fait jamais des envois sous cette forme aux contribuables pour leur demander des informations. Par ailleurs, le numéro de carte bancaire n'est jamais exigé pour le paiement d'un impôt ou le remboursement d'un crédit d'impôt.

Elle engage fortement les usagers à ne pas répondre à ces messages. Elle recommande également de ne pas les ouvrir pour éviter une diffusion automatique à un nombre plus important de destinataires et à les supprimer systématiquement.

La DGFIP précise enfin qu'elle a déposé plainte à la demande d'Eric WOERTH, ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, et qu'une enquête judiciaire est en cours.

Mise en place d'un groupe de parole pour enfants issus de famille à dysfonctionnement alcoolique.

Depuis 2000, il existe sur Rennes un groupe de parole pour enfants de 10 à 18 ans issus de famille à dysfonctionnement alcoolique. Ce projet est piloté par l'A.N.P.A.A.35 (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie). Il a vu le jour grâce à l'initiative d'un comité de pilotage multi-partenarial : Association Nationale de Prévention en Addictologie et Alcoologie, Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie, Association Pour l'Action Sociale et Educative, Centre Hospitalier Guillaume REGNIER, Maison de l'Enfance de Carcé, des professionnels de Centre Départemental d'Action Sociale.

Les constats de ces professionnels étaient qu'il n'existait pas de lieu de parole spécifique pour ces jeunes immergés dans des scénarios à risque du fait de l'alcoolisation de l'un ou de leurs deux parents.

Quel que soit leur âge, les enfants de familles affectées par l'alcool ont besoin d'aide et de soutien, et ce indépendamment du fait que leurs parents aient demandé de l'aide pour eux-mêmes ou non. Aussi, un groupe de parole fût créé afin de leur proposer un lieu d'expression propre : « *Jette ta bouteille à la mer* », qui se réunit 2 fois par mois à l'ANPAA 35.

Depuis, un autre groupe s'est mis en place sur Vitré et fonctionne depuis mars 2007. Ce groupe fonctionne sur les mêmes modalités que le groupe de parole de Rennes.

Aussi, à l'initiative du Service Social Scolaire, un comité de pilotage multi-partenarial se réunit depuis octobre 2008 sur Redon : Service Social Scolaire d'Ille-et-Vilaine, CDAS de Redon, CMS de Malestroît, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Centre Social, APASE, CCAS....

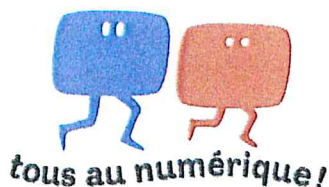
Après un an de réflexion, nous envisageons de démarrer cette même action sur Redon le mardi 12 janvier 2010, de 18h à 19h30 au Centre Social, et ce, tous les 15 jours (hors vacances scolaires).

Le groupe de parole s'adressera donc à des jeunes de 10 à 18 ans vivant au sein d'une famille à dysfonctionnement alcoolique.

Ce groupe leur permet de :

- Parler, échanger et s'apercevoir qu'ils ne sont pas les seuls dans leur situation,
- Faire l'expérience de pouvoir dire des choses avant de pouvoir éventuellement les dire en famille,
- Faire l'expérience que parler tout en étant écouté, créer du lien peut apporter un certain soulagement.

Il vise à éviter les répétitions des situations de conduites addictives et/ou l'adoption de conduites à risque spécifiques que le jeune peut être amené à adopter en lien avec le vécu dans sa famille.



Le texte pour les magazines d'information municipale

LA BRETAGNE PASSE AU TOUT NUMERIQUE

La Bretagne est la quatrième région à réaliser son passage à la télé tout numérique : plus de chaînes et une meilleure qualité d'image et de son, encore faut-il s'y préparer !

Vous connaissez sûrement les deux mascottes en forme de télés bleue et rouge de la campagne « tous au numérique »... elles s'installent chez nous ! Le 8 juin 2010, en Bretagne, la diffusion analogique des principales chaînes de télévision nationales (TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5/Arte et M6) va s'arrêter et être remplacée par une diffusion exclusivement numérique de la télévision. Tous les foyers de la région doivent vérifier que leur installation est prête pour le numérique, au risque de se retrouver avec un écran noir au moment de l'arrêt de l'analogique.

Antenne râteau

L'ensemble des foyers qui reçoivent aujourd'hui les six chaînes historiques, et seulement ces six chaînes, par une antenne râteau ou intérieure sont directement concernés. Pour continuer à recevoir la télévision après le 8 juin 2010, ces foyers doivent adapter leur installation à un mode de réception numérique (adaptateur TNT, TV TNT, ADSL, Satellite ou encore câble). Inutile de changer de téléviseur. Tout appareil disposant d'une prise péritel peut recevoir un adaptateur.

Vous avez un doute ? Si vous voyez des bandeaux d'information passer sur votre télé (« **Équipez-vous impérativement pour le passage à la télé tout numérique avant le 08 juin 2010. Infos au 0970 818 818* ou www.tousaunumerique.fr** »), c'est que vous recevez le signal analogique : il est temps de vous équiper !

Entre la TNT, le satellite, l'ADSL et le câble, les options ne manquent pas. Renseignez-vous avant tout achat. Pour vous guider, de nombreux professionnels (magasins et antennistes) se sont engagés à proposer aux téléspectateurs des produits et prestations de qualité au prix du marché, en signant la charte de confiance « tous au numérique ». Ils sont reconnaissables grâce à un label « Professionnel agréé - tous au numérique ». La liste des professionnels engagés est consultable sur www.tousaunumerique.fr ou disponible auprès du centre d'appel* de « tous au numérique ».

Habitat collectif ou individuel ?

Si vous habitez un immeuble ou un lotissement doté d'une antenne collective, celle-ci doit être compatible avec la réception des signaux numériques. Avant d'entreprendre des achats contactez votre syndic ou gestionnaire.

Pour ceux qui habitent une maison, dans de rares cas vous devrez peut-être réorienter ou changer votre antenne.

Des aides financières et techniques

Parallèlement, l'Etat a prévu des aides financières, accessibles sous conditions de ressource : une aide de 25 € maximum pour adapter son installation, une aide à l'antenne de 120 € maximum. Pour les foyers qui ne seraient pas couverts en TNT, une aide à la parabole de 250 € maximum. Dans tous les cas, gardez bien vos factures et vos tickets de caisse, ils vous seront demandés pour tout remboursement. Enfin, une aide technique à l'installation est mise à disposition des personnes de 70 ans et plus ou souffrant d'un handicap supérieur ou égal à 80 %. Adressez-vous au centre d'appel* pour connaître précisément les conditions d'attribution et bénéficier de l'une de ces aides.

« Tous au numérique » a mis en place de nombreux outils d'information. L'Info Mobile, en tournée dans la région, passera ainsi près de chez nous et les guides « tous au numérique » répondront à vos questions. Le site Internet www.tousaunumerique.fr et le centre d'appel ouvert du lundi au samedi de 8 h à 21 h complètent le dispositif. Vous pourrez ainsi tout savoir sur le passage à la télé tout numérique : les modalités, le calendrier et les aides !

* 0 970 818 818 : numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h*

Banque Alimentaire

~~~~~

Une banque alimentaire vient de s'installer à Pipriac qui s'appelle « Au Pain d'Epices ».

~~~~~

A la demande des maires du canton et afin de répondre aux besoins de personnes en difficulté passagère, l'association « Au Pain d'Epices » a été créée en relation avec la banque alimentaire de Rennes.

L'association « Au Pain d'Epices » est une épicerie sociale qui a pour objectif d'apporter une aide alimentaire aux personnes en situation difficile passagère en leur demandant une participation minime, d'accueillir et d'écouter ces personnes.

Cette association est entièrement constituée de bénévoles mais nous avons besoin pour commencer de beaucoup de matériels, tous dons seront les bienvenus (une table, des chaises, des étagères et surtout une cafetière électrique) pour offrir à ces gens un petit café de bienvenue.

A remettre soit en mairie ou chez Mme Avenne T. 06 63 76. 14. 34.

Le bureau est constitué de :

Mme Avenne Marcelle, présidente Bruc/Aff

Mr Robert Michel, vice président Pipriac

Mme Robert Elianne, secrétaire Pipriac

Mr Gageot Yves, secrétaire adjoint Pipriac

Mr Moison Daniel, trésorier Lieuron

Mme Massiot Marie-Jeanne, trésorière adjointe Guipry

CLASSES 9

Le samedi 5 septembre, c'est dans la joie et la bonne humeur qu'une quarantaine de personnes se sont retrouvés, voire connues, pour fêter les Classes 9.

Nous comptons parmi nous Timéo Poirier, Jules Blanchard, Alicia Provost et Lola Bertrais âgés de quelques jours à quelques mois et notre doyenne Simone Leroux. Afin de ne pas dévoiler son âge, on précisera juste qu'elle a 90 ans de plus que les plus jeunes...



Après cette photo souvenir, tout le monde s'est retrouvé à la salle autour des deux repas servis pour l'occasion par le restaurant La Crémaillère.

Nous tenons à remercier toutes les personnes de la commune et des alentours qui ont participées à clôturer cette journée.

Mais chose promise, chose écrite à dans 5 ans.

Les Classes 9

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 Juillet 2009 à 20 heures 30 minutes

L'an deux mil neuf, le vingt-huit juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 21 Juillet 2009

Présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mr René BOUREL, Mme Marie-Jeanne MAILLET, Mlle Patricia BOULAIS, Mme Jacqueline BOULAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Michel DUCLOYER, Mr Yves LE BON DE LA POINTE, Mr Gérard PROVOST.

Absente excusée : Mme C. LEROUX

Secrétaire : Mr G. PROVOST

Ordre du Jour

- 1- Avenant pour travaux Electricité de l'église,
- 2- Décision pour travaux supplémentaires du clocher de l'église,
- 3- Délibération pour l'extension des compétences de la communauté de communes pour
L'élaboration et le suivi des zones de développement éolien,
- 4- Information du PLU suite à la réunion du 28 mai 2009,
- 5- Remplacement de la vitrine réfrigérée de l'Epi Service,
- 6- Questions diverses.

1 – Travaux supplémentaires du clocher de l'église

Avenant au marché de l'église – Lot 1/ Maçonnerie

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le clocher de l'église est fissuré tout en haut, à l'endroit où se trouve le mât de la croix. La solution proposée est de remplacer les pierres concernées, ce qui inclut le montage d'un échaffaudage.

Il propose un devis de l'entreprise de maçonnerie qui travaille sur l'église et demande à l'assemblée présente de se prononcer sur ces travaux supplémentaires.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter le devis de l'entreprise QUELIN pour un montant HT de 21 122,90 €, à savoir 25 262,99 € TTC,
- de signer toutes pièces administratives et comptables relatives à cette décision,
- de solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Général.

2 - Modification des statuts de la communauté de communes en procédant à l'extension de ses compétences.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Canton de Pipriac en date du 27 avril 2009 ayant pour objet d'apporter des modifications à ses statuts en étendant ses compétences optionnelles dans les domaines suivants : *La protection et la mise en valeur de l'environnement « Elaboration et suivi d'une Zone de Développement Eolien – ZDE ».*

Ensuite, il invite l'Assemblée à délibérer conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la proposition du Conseil Communautaire en date du 27 avril 2009 portant modification des statuts de la Communauté de Communes en procédant à l'extension de la compétence susvisée.

3 - Achat d'une vitrine réfrigérée – « Epi-Service »

Sortie de Mr René Bourel , intéressé à l'affaire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la vitrine réfrigérée du multi-services « Epi-Services » est défectueuse et qu'il convient de la remplacer.

Pour ce faire, il soumet deux devis à l'assemblée.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'acquérir une vitrine réfrigérée chez FROIDANIEL à Redon 35606 pour la somme de 2 827 € HT, à savoir 3 381,09 € TTC – trois mille trois cent quatre-vingt-et-un euros et neuf centimes.
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables relatives à cette affaire. La dépense sera imputée au C/2315 «Installation, Matériel et Outillage» Opération 62 : Commerces.

4 – Questions diverses

□ Eglise : travaux supplémentaires d'électricité

Il est discuté de la rampe d'accès à l'église pour les handicapés. Cette rampe sera obligatoire en 2012 donc il s'instaure une réflexion sur sa mise en place maintenant. Il faudra prévoir 3 éclairages et le sujet sera revu ultérieurement.

□ Informations sur le PLU suite à la réunion du 28 Mai 2009

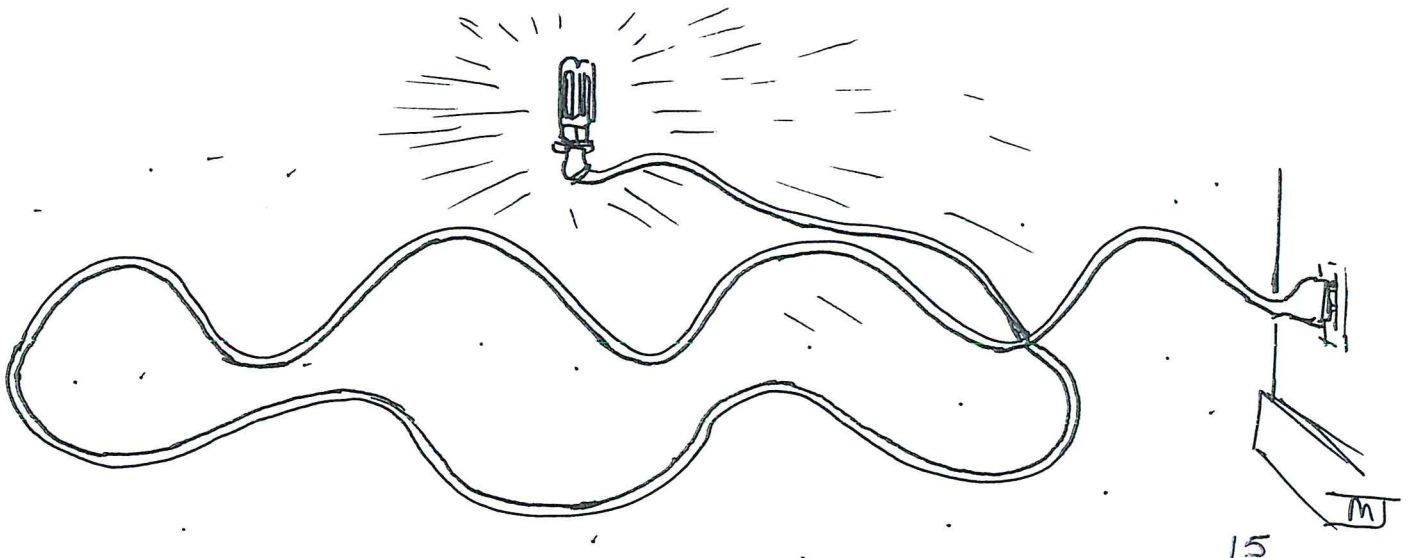
Les élus aimeraient que certaines modifications puissent être apportées au projet de PLU, et donc reportent le traitement de ce dossier au mois de septembre.

□ Compte-rendu du Chantier Nature par René Bourel

- * Mr Hemery part prochainement en retraite et sera remplacé par Mr Guillaume Cosson.
- * Une demande pour un total de 12 postes a été faite, ce qui permettrait de constituer des petites équipes et de se diriger en plus vers un travail concernant le petit bâti.
- * Souhait de développer la filière bois : projet de broyage après le débroussaillage pour du compost.
- * Projet de création d'un troupeau itinérant de moutons.

□ Félicitations à l'entreprise Bodiguel-Gauvin pour le prix de 1^{er} apprenti de France.

□ Bienvenue à Jules Blanchard, fils de Patricia Boulais, 3^{ème} adjointe.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 Septembre 2009 à 20 heures 30 minutes

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 15 septembre 2009

Présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mr René BOUREL, Mme Marie-Jeanne MAILLET, Mlle Patricia BOULAIS, Mme Jacqueline BOULAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Yves LE BON DE LA POINTE, Mme Carole LEROUX.

Absents Excusés : Mr Michel DUCLOYER, Mr Gérard PROVOST.

Secrétaire : Mr G. BELLEIL

Ordre du Jour

- 1- Demande d'exploitation de carrière de sable à Pipriac,
- 2- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public en eau potable,
- 3- Proposition d'un dossier d'admission en non valeur,
- 4 - Délibération pour avis d'Aménagement Foncier agricole et forestier de St-Just-Pipriac avec extension sur St-Ganton,
- 5 - Acquisition maison en ruine à La Roche,
- 6- Subvention bibliothèque,
- 7- Congrès des Maires,
- 8- Information PLU,
- 9- Etude du lotissement : approche environnementale avec le Conseil Général,
- 10- Questions diverses.

1 – Demande d'exploitation de carrière de sable à Pipriac

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une copie de l'arrêté préfectoral en date du 17 août 2009, portant ouverture d'une enquête publique d'une durée d'un mois sur le dossier présenté par la Société Carrières de Mont-Serrat dont le siège social se situe au lieu-dit « Le Pont Monvoisin » 35480 Saint-Malo-de-Phily, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière de sable sur le site « La Magoue » sur la commune de Pipriac (n°2510-1.b de la nomenclature des installations classées, régime de l'autorisation).

Il appartient à la commune, conformément à l'article R.512-20 du code de l'environnement, de donner son avis sur ce dossier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet pas d'objection sur ce dossier.

2 – Subvention bibliothèque

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dorénavant, il est possible pour la bibliothèque de la commune de recourir à une subvention du Conseil Général, via le Contrat de Territoire, pour l'achat de livres, à hauteur de 40 % du montant HT des achats.

Suite à ce nouveau dispositif, le Conseil Municipal avait mis en suspens le versement de la subvention communale à la bibliothèque en ce qui concerne les achats de livres et les abonnements aux magazines.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la subvention -129 € pour l'abonnement aux magazines et 578 € pour l'achat de livres- pour l'année 2009, et reconsidérera le dossier en 2010, avec la mise en place d'une antenne de la bibliothèque départementale à Pipriac.

3- Délibération pour avis d'Aménagement Foncier agricole et forestier de St-Just-Pipriac avec extension sur St-Ganton,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du dossier de proposition de mode d'aménagement foncier et de périmètre dans les communes de Saint-Just et Pipriac avec extension à Saint-Ganton. Le Conseil Municipal prend connaissance :

- de l'étude d'aménagement réalisé par le bureau d'études ATLAM,
- du procès-verbal de la réunion de la commission intercommunale en date du 22 Juin 2009,
- de la proposition de plan de périmètre au 1/5 ème,
- du rapport du commissaire enquêteur après enquête sur le mode d'aménagement et sur le
- périmètre.

Après délibération, le conseil municipal, en application des articles L.121-14 ou R.121-21-1 du code rural,

- prend acte des prescriptions de l'étude d'aménagement,
- constate qu'aucune observation mettant en cause le principe de mode d'aménagement foncier n'a été formulée en ce qui concerne le périmètre proposé,
- approuve les prescriptions définitives proposées par la commission intercommunale visant à la protection de l'environnement, du cadre de vie et de la gestion de l'eau, énoncées lors de sa réunion du 22 Juin 2009,
- approuve les propositions définitives de la commission intercommunale quant à la procédure de mode d'aménagement foncier et quant au périmètre à l'intérieur duquel elle sera appliquée, énoncées lors de sa réunion du 22 Juin 2009.

4 - Travaux supplémentaires de l'église

Architecte : Avenant n°2 au marché de l'église

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 28 juillet 2009 acceptant les travaux supplémentaires du clocher de l'église. Ce montant supplémentaire entraîne une augmentation du prix de l'architecte puisque ses honoraires sont au pourcentage du marché.

Mr le Maire fait donc part à l'assemblée du devis de Mr Motte, sis à Redon, en tant qu'architecte de l'église.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le devis de l'architecte de Mr Motte, 35600 REDON, pour un montant de 3 250,00 € HT, à savoir 3 887,00 € TTC –trois mille huit cent quatre vingt sept euros,
- de signer toutes pièces administratives et comptables relatives à ce dossier.

5 - Proposition d'admission en non-valeur

Monsieur le Maire expose un dossier d'admission en non-valeur envoyé par les services des finances publiques.

Le but de ce dossier est de renoncer à une somme de 9 € qui est un produit irrécouvrable.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur de la somme de 9 €, et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette affaire.

6 - Acquisition Maison en ruine

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la parcelle cadastrée section C n° 1073 est mise en vente. Sur cette parcelle, une bâtisse, non répertoriée au cadastre en qualité de propriété bâtie, mais en qualité de « sol », présente un intérêt historique et un caractère architectural.

Aussi, Mr le Maire demande à l'assemblée présente de débattre sur la position que doit adopter la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 6 votes pour, 1 contre et 2 abstentions,

- autorise Le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables pour l'acquisition de cette parcelle, au prix total de 1 300,00 €, chez Maître Pinson, notaire sis à Pipriac 35550.

7 - Virement de crédit

Annule et remplace la délibération du 26 mai 2009

Il a été voté les virements de crédit suivants :

<u>Objet des dépenses</u>	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	article	Somme	article	Somme
Fonds de Compensation TVA	10222	- 9 200,00 €		
Dépôts et cautionnements versés (non budgétaires)			29752	9 200,00 €

8 - Congrès des Maires

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il assistera au Congrès des Maires les 17, 18 et 19 novembre prochains à Paris. A ce titre, il demande à l'assemblée de statuer sur les frais de déplacements, d'hébergement et de participation correspondant à ce congrès.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de prendre en charge les frais de déplacements, d'hébergement et de participation de Mr le Maire au congrès des Maires pré-cité,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

Cette dépense est prévue au Budget Primitif 2009 à l'article 6251 "Voyages et Déplacements".

9 - Vente du bois des vallées de Beaucel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le déblayage et nettoyage des vallées de Beaucel a fourni du bois et qu'il convient de décider de ce que la commune envisage pour ce bois.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité de vendre ce bois au prix de 20 € le stère et charge Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire tant au niveau administratif que comptable.

10 – Questions diverses

□ Informations sur le PLU

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que le cabinet d'études Sesaer qui travaillait sur notre PLU est en liquidation judiciaire, et donc ne peut poursuivre sa mission. La suite de ce dossier sera à décider ultérieurement. Une réunion de travail est à prévoir.

□ Projet Ecole

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de l'inspection académique qui préconise une solution intercommunale.

□ Position du Conseil Général sur la Poste

Mr le Maire donne lecture des vœux relatifs au maintien des personnels des bureaux de poste et au réexamen du montant de la DGE attribuée aux communes, présentés au nom du Groupe Socialiste et Démocrate de Progrès.

□ Lotissement

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à engager les démarches auprès du Conseil Général pour établir un cahier des charges avec une approche environnementale de l'urbanisme pour la création du futur lotissement.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 Octobre 2009 à 20 heures

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 22 octobre 2009

Présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mr René BOUREL, Mme Marie-Jeanne MAILLET, Mlle Patricia BOULAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mme Jacqueline BOULAIS, Mr Michel DUCLOYER, Mr Yves LE BON DE LA POINTE, Mme Carole LEROUX. Mr Gérard PROVOST

Absente Excusée : Mme Fabienne COTTAIS

Secrétaire : Mr Michel DUCLOYER

Ordre du Jour

- 1- Vote du budget supplémentaire 2009,
- 2- Virements de crédit,
- 3- Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Pipriac et création du Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE35),
- 4 - Règlement du concours communal des maisons fleuries,
- 5 - Election d'un délégué pour le recensement agricole 2010,
- 6- Bilan d'entretien des sentiers pédestres,
- 7- Rapports annuels 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'Eau Potable et de l'Assainissement Collectif,
- 10- Questions diverses.

1 - Vote du Budget Supplémentaire 2009

Mr le Maire procède à la présentation du Budget Supplémentaire 2009, qui s'équilibre ainsi :

Section d'investissement

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 220 900,00 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le Budget Supplémentaire ainsi énoncé au niveau de l'opération pour la section d'Investissement.

2 – Virement de crédit

Les virements de crédits suivants sont votés :

<u>Objet des dépenses</u>	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	article	Somme	article	Somme
Lotissement	215-093	- 30 000,00 €		
Ecole Publique	21318-092	- 50 000,00 €		
Construction Eglise			2313-022	+ 80 000,00 €

Lors du remboursement des subventions allouées à l'Eglise, cette somme de 80 000 € sera réaffectée à l'école et au lotissement.

3 - Concours communal des maisons fleuries

Il est entendu d'allouer les sommes suivantes, pour chaque catégorie - avec et sans jardin – (résultats annexés) :

Catégorie	Avec jardin	Sans jardin
1 ^{er} lauréat	35 €	30 €
2 ^{ème} lauréat	25 €	20 €
3 ^{ème} lauréat	20 €	15 €

en cas d'égalité de deux candidats, de leur allouer la somme correspondant au meilleur classement des deux (ex : s'il y a deux "1er résultat", allouer aux deux lauréats la somme correspondant au "1^{er} lauréat" et passer directement au 3^{ème} lauréat).

4 -Bilan d'entretien des sentiers pédestres

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention d'entretien passée entre la commune et le Conseil Général portant sur les chemins d'intérêt départemental dans le cadre des sentiers de promenade et de randonnée.

Il informe l'assemblée qu'à la fin de chaque année, il est effectué un bilan d'entretien technique par la commune, lequel relate les travaux entrepris pour l'entretien des sentiers, ainsi que les remarques ou demandes de la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le bilan d'entretien des sentiers d'intérêt départemental de l'année 2009.

5 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public Eau Potable

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public -Syndicat des Eaux de Roche- de l'eau potable.

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le rapport présenté.

6 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public Assainissement Collectif

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public -Syndicat des Eaux de Roche- de l'assainissement collectif.

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le rapport présenté.

7 - Dissolution du S.I.E. de Pipriac

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Monsieur le Préfet a engagé la procédure de création d'un syndicat mixte qui aura vocation principale de fédérer l'ensemble des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité du département d'Ille et Vilaine au sein d'une entité unique. La date de mise en place effective de la nouvelle structure envisagée est le 1^{er} janvier 2010.

En Ille et Vilaine, l'aboutissement complet de ce dispositif nécessite, outre la dissolution des 25 syndicats primaires, également le retrait de la compétence « électricité » aux six communautés de communes membres de l'actuel S.D.E.35.

Après délibération, Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- d'approuver la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Pipriac et les modalités de liquidation du syndicat,
- de donner à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

8 - Adhésion directe de la commune au Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE35) et Approbation des statuts

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la rationalisation des périmètres des structures de coopération intercommunale existantes, Monsieur le Préfet a engagé la procédure de création d'un syndicat mixte qui aura comme vocation principale de fédérer l'ensemble des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité du département d'Ille et Vilaine au sein d'une entité unique.

Par arrêté préfectoral du 10 mars 2008, Monsieur le Préfet a fixé le périmètre de ce futur syndicat qui recouvrira tout le territoire du département d'Ille et Vilaine.

Il s'agit de parvenir d'ici le 1^{er} janvier 2010 à mettre en place et à assurer le fonctionnement effectif d'une nouvelle organisation, en l'occurrence un syndicat de communes regroupant l'ensemble des communes du département.

Par délibération du 27 mai 2009, le Comité de l'actuel S.D.E. 35 a validé le nouveau schéma organisationnel, sa mise en œuvre et les statuts du nouveau syndicat qui se dénommera **SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE 35 (SDE35)**.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adhérer au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE 35 et à approuver le projet de statuts, étant précisé que l'adhésion directe de la commune au SDE35 ne se fera que sous réserve de la dissolution préalable du Syndicat Intercommunal d'électrification de Pipriac.

Après délibération, Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- D'adhérer directement au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE 35 (SDE35) en ce qui concerne les compétences « électricité » et « activités accessoires et mise en commun de moyens » sous réserve de la dissolution préalable du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRIFICATION de Pipriac,
- d'approuver les statuts du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE 35, tels que annexés à la présente délibération,
- de mettre à la disposition du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE 35 les biens nécessaires à l'exercice des compétences transférées.

9– Questions diverses

□ Informations sur le PLU suite à la réunion du 28 Mai 2009

Mr le Maire donne lecture d'un courrier émanant du mandataire judiciaire de la société Sesaer, demandant de solder leur créance. Une réunion de travail est prévue le mercredi 4 novembre et un entretien avec la DDE vendredi 6 novembre.

□ Compte-rendu commission « animation » par Mr René Bourel

Une soirée de remerciements est organisée pour les bénévoles de la fête de Beaucel : un diaporama sera projeté et un apéritif suivi d'un galette-saucisse seront offerts.

Le Père Noël fera un détour par Saint-Ganton le dimanche 20 décembre à 11 h et la décoration du sapin par les enfants se fera le mercredi 16 décembre de 10 à 12 h.

□ Compte-rendu commission « environnement » par Me Patricia Boulais

Il est envisagé d'organiser un troc de plantes, fleurs et légumes au printemps 2010.

Il est décidé qu'au travers du bulletin, il sera listé des actions de la vie quotidienne pour l'environnement.

□ Vœux du Maire

Mr le Maire présentera ses vœux le vendredi 8 janvier 2010.

□ Inauguration de l'église

Elle aura lieu le dimanche 24 janvier 2010.

□ Elections régionales

Les élus sont informés de la date des élections régionales 2010 : les 14 et 21 mars (en cas de deuxième tour).

□ Recensement agricole

Il aura lieu en début d'année 2010. Une commission communale de deux personnes sera composée à ce sujet.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 Novembre 2009 à 20 heures

L'an deux mil neuf, le vingt novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 12 novembre

Présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mr René BOUREL, Mme Marie-Jeanne MAILLET, Mlle Patricia BOULAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mme Jacqueline BOULAIS, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Michel DUCLOYER, Mr Yves LE BON DE LA POINTE, Mme Carole LEROUX. Mr Gérard PROVOST

Secrétaire : Mme F. COTTAIS

Ordre du Jour

- 1- Délibération pour approbation PLU,
- 2- Augmentation de la ligne de Trésorerie,
- 3- Virement de Crédit,
- 4- Indemnité de gardiennage de l'Eglise,
- 5- Remboursement du modem routeur suite à orage,
- 6- Indemnité d'exercice de mission de préfecture,
- 7- Questions diverses.

1 - Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme en y apportant les ajustements énoncés dans le dossier, avec quelques modifications réglementaires, conformément à l'avis des services.

2 -Renouvellement de la ligne de crédit.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les modalités de la convention de la ligne de trésorerie souscrite auprès du Crédit Agricole, pour un montant de 200 000 €.

Etant donné que le solde des subventions accordées pour la rénovation de l'église ne sera débloqué que courant 2010, Mr le Maire propose d'augmenter cette ligne de trésorerie.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter la ligne de trésorerie de 150 000 €, ce qui fera au total 350 000 €.

3 – Virements de crédit

Les virements de crédits suivants ont été votés :

<u>Objet des dépenses</u>	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	article	Somme	article	Somme
Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	6615	- 1 000,00 €		
Achat Terrains	2111-024	- 2 500,00 €		
Intérêts réglés à l'échéance			66111	+ 1 000,00 €
PLU			202-063	+ 2 500,00 €

4 - Remboursement routeur internet

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que suite à l'orage du week-end du 18 septembre, le modem routeur qui permet d'accéder à Internet au secrétariat de la mairie a été endommagé et a dû être remplacé.

Compte tenu de la vétusté de ce dernier, les assurances ne prennent pas en compte son remplacement mais elles octroient à la mairie une somme de 100 € en guise de geste commercial.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter ce geste commercial et donc le montant de 100 € (cent euros) et d'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables se rapportant à cette décision.

5 - Indemnité d'exercice de mission des Préfectures

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des décret n° 91-875 du 6/09/1991 et n°97-1223 du 26/12/1997 portant création d'une indemnité d'exercice de missions des Préfectures (JO du 28/12/1997), et du décret n°2002-61 du 14/01/2002 portant création d'une indemnité d'administration et de technicité.

Il propose au conseil municipal d'accorder au personnel communal les indemnités pré-citées :

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'octroyer l'indemnité d'exercice de missions des préfectures à l'adjoint administratif,
- d'octroyer l'indemnité d'administration et de technicité à l'adjoint technique,

6 – Fonds de concours

Dorénavant, il est possible pour la communauté de communes d'accompagner les communes par le versement de fonds de concours, sous réserve que ce dernier participe au financement d'un équipement. Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le versement du fonds de concours par la communauté de communes.

Commission ENVIRONNEMENT – TOURISME – SENTIERS Compte-rendu	20 octobre 2009 à 20h
Présents : Patricia Boulais – René Bourel – Gilles Belleil – Emilienne Marchand – Laetitia Jeanne – Yves Calot Absents : Jacqueline Boulais (excusée) – Carole Leroux (excusée) – Ludovic Poirier – Pierre Tiger (excusé)	
Ordre du jour : Tour de table pour recherche d'idées	

En matière d'environnement, la municipalité a fourni un gros travail depuis 4 ans concernant la restauration des fonds de vallées de Beaucel.

La commission Environnement – Tourisme – Sentiers s'est réunie pour faire la liste des idées de chacun que la commission pourrait aborder.

Liste des idées émises :

- Mettre un composteur au cimetière pour les bouquets et fleurs fanées qui partent en grand nombre à la poubelle
- Lister les petits gestes que chacun peut faire à la maison sans contraintes avec parution dans le bulletin municipal
- Organiser un troc de plants, de graines de légumes, de fleurs...
- Etudier l'aménagement des espaces à fleurir de la commune
- Encourager le compostage des particuliers
- Faire connaître les autocollants STOP PUB
- Organiser une animation avec le SMICTOM pour les enfants
- Concours des maisons fleuries – comment inciter à l'environnement en matière de désherbant et d'engrais
- Sensibiliser aux problèmes de l'eau
- Rappeler les obligations en matière d'azote et de pesticides
- Faire respecter les fontaines et puits existants sur la commune
- Pour les constructions neuves, inciter à la récupération d'eau de pluie
- Faire mieux connaître la protection des arbres remarquables de la commune
- Mettre en place des corridors écologiques (maillage entre les haies existantes pour la circulation de la faune sauvage)
- Faire connaître la vie et mœurs des animaux sauvages
- Signaler les arbres remarquables des vallées de Beaucel

Deux idées ont été retenues pour les faire émerger :

- **Lister les actions et petits gestes de la vie quotidienne** non contraignants que chacun peut mettre en place chez soi (composter les déchets verts, faire le tri avec les sacs jaunes, donner des recettes de nettoyage avec des produits non toxiques, donner des « recettes de grand-mère »...)
- **Organiser un troc, échanges de plants, de graines de particuliers à particuliers au printemps 2010.** Cette pratique se fait déjà entre voisins.
Jour, date à définir / période : mars-avril / lieu à définir / Exposition, diaporama / communication sur le PLU / démonstrations

Questions diverses :

- Communication sur les sentiers d'interprétation
 - ⇒ le prévoir dans le magazine communautaire et le site internet de Pipriac Communauté / Faire leur référencement dans le guide de l'office de tourisme du Pays de Redon, possibilité de transmettre les éléments au format pdf pour accès sur leur site internet.
 - ⇒ En mars-avril : faire une distribution des livrets et tracts dans les mairies et syndicats d'initiative
- Sentier d'interprétation des vallées de Beaucel : prévoir le raccordement du sentier et du GR 39.

Prochaine réunion le mardi 1^{er} décembre 2009

Commission ENVIRONNEMENT – TOURISME – SENTIERS Compte-rendu	1^{er} décembre 2009 à 20h
Présents : Patricia Boulais – René Bourel – Gilles Belleil – Jacqueline Boulais - Carole Leroux - Emilienne Marchand – Yves Calot Absents : Laetitia Jeanne (excusée) – Ludovic Poirier – Pierre Tiger (excusé)	
Ordre du jour : - Liste des gestes de la vie quotidienne pour l'environnement - Organisation du Troc de plants, fleurs, graines...	

- **Liste des gestes de la vie quotidienne pour l'environnement**

Les membres de la commission ont énuméré les gestes que chaque citoyen peut faire au quotidien et en ont fait une liste qui sera publiée dans le bulletin. Ces gestes sont bons pour l'environnement et bien souvent pour le porte-monnaie par la même occasion

- **Organisation du Troc Végétal**

Suite à la commission du 20 octobre, la commission réfléchi à l'organisation d'un troc de plants de légumes, de fleurs, de graines, de tubercules... cette rencontre sera appelée : TROC VEGETAL

Les points retenus sont les suivants :

- date : dimanche 18 avril 2010
- horaire : à partir de 10h jusqu'à 16h
- lieu : parking du commerce
- le troc s'adresse à tous les saint-gantonnois et habitants des alentours.
- le principe est l'**échange** de plants de légumes, de fleurs, de graines, de tubercules ou autres éléments comme cela peut se faire entre voisins. La vente est exclue
- Lors de cette journée, en plus de l'échange, pourraient être prévues les animations suivantes :
 - o exposition sur le thème « Jardiner au naturel ».

Prendre les renseignements sur le prix, le nombre et la taille des panneaux, leur mode de fixation, les plaquettes mises à disposition (l'exposition serait abritée sous chapiteau)

Voir avec la MCE, la maison nature et mégalithes
 - o Aménagement d'un coin de terrain (à définir) par la plantation de plantes aromatiques (thym, persil, ciboulette...) et éventuellement framboisier, groseiller...

Ces plantes ne demandent pas un entretien particulier, seraient à la disposition de tous pour l'utilisation culinaire voire bouturage, récolte de graines...
 - o Fleurissement du bourg

Un groupe de volontaires pourraient planter fleurs, graines dans le bourg. Cette activité peut-être adressé aux enfants encadrés par des adultes. Les plants utilisés pourraient provenir entre autre du don des participants au troc
 - o Présentation des parties environnementales du PLU de la commune

Carte thématique par zone, explications des zones environnementales (espaces boisées, zone humide...)
- Participation gratuite sur l'ensemble de la journée
- Diffusion de l'information : communes alentours (Ste Anne, Langon, La Chapelle de Brain, Brain, Renac, St Just, Pipriac, Guipry), CPIE, AMAP et Jardin partagé de St Just

Prochaine réunion le mardi 2 février 2010

LISTE DES GESTES DE LA VIE QUOTIDIENNE BONS POUR L'ENVIRONNEMENT

La commission environnement vous propose quelques petits gestes de la vie quotidienne que l'on peut faire sans contraintes.

- Pendant le brossage des dents, fermez le robinet et utiliser un gobelet pour se rincer la bouche
- Laissez l'eau de cuisson refroidir pour arroser les plantes. l'eau de cuisson chaude peut être utilisée pour désherber les mauvaises herbes
- Préférez prendre des douches plutôt que des bains. Pensez à fermer le robinet lorsque vous vous savonnez.
- Attention aux fuites d'eau : vérifiez régulièrement votre compteur d'eau.
- Eteignez les lumières en sortant d'une pièce
- Ne laissez pas vos appareils en veille (télévision, lecteur DVD, ordinateur...)
- La température de votre maison : 19°C ; des chambres : 16°C
- Ne jetez pas vos déchets ménagers (épluchure de fruits, légumes...) dans la poubelle, préférez le compostage que vous pourrez utiliser dans votre jardin ou dans les jardinières.
- Utilisez des cabas (réutilisables) pour vos achats (de Noël !!!)
- En voiture, ne jetez pas vos déchets par la fenêtre

Astuces

Pour laver vos fenêtres,
utiliser du vinaigre blanc

**Ces gestes sont bons pour l'environnement
et souvent bons pour le porte-monnaie...**

⇒ Tous vos petits gestes sont les bienvenus pour le prochain bulletin

Activité de début de printemps

La commission environnement –
sentier – tourisme organisera un
ramassage des déchets sur le bord
des routes de la commune

TROC VEGETAL

La commission environnement –
sentier – tourisme organise un troc
végétal

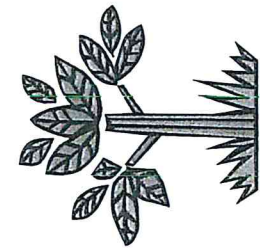
dimanche 18 avril 2010

de 10h à 16h

dans le bourg

Gratuit / Ouvert à tous pour des
échanges de plants de légumes, de
fleurs, de graines, de tubercules...

La commission vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.



Résultat du concours communal des Maisons Fleuries 2009

MAISONS SANS JARDIN	
1 ^{er}	Mme et Mme MASSIOT Guy « La Roche »
2 ^{ème}	Mme LAURENT Marie-Thérèse « La Roche »
3 ^{ème}	Mme et Mr PROVOST André « La Roche »



MAISONS AVEC JARDIN	
1 ^{er}	Mme et Mr BOUREL René « La Thébaudais »
2 ^{ème}	Mme PORCHER Madeleine « Remdon »
3 ^{ème}	Mme et Mr BOURGEOULT Gérard « Gominé »
4 ^{ème}	Mme et Mr DUCLOYER Michel « La Manchonnais »
Et par ordre alphabétique :	
Mmes ALLIOT/BABIN	
Mme et Mr BAUDU Daniel	
M. et Mme BOUREL André	
Mr COTTAIS Joseph	
Mme et Mr FOUREL Serge	
Mme et Mr GUERIF Serge	
M. et Mme JINVRESSE Alphonse	
M. et Mme LAIGLE Gérard	
M. et Mme LEROUX David	
Mme et Mr ROGER Jean-Michel	
Mme TIGER Mélanie	
« Combray »	
« La Roche »	
« La Roche »	
« La Touraudais »	
«Beaucel »	
« Gominé »	
« La Houle »	
« La Roche »	
« La Houle »	
« Le Coin du Mur »	
« Beaucel »	

RESULTATS DU CONCOURS CANTONAL DES MAISONS FLEURIES 2009



Catégorie 1 : Maisons avec jardin

1 ^{er} prix	M. et Mme Patrice HAMON	Saint Paul
2 ^{ème} prix	M. Roger PORCHER	Remdon
3 ^{ème} prix	Mme Blanche BÉCEL	La Huberdais
4 ^{ème} prix	M. et Mme PAIN-CARADEC	La Glénais

Bruc-sur-Aff
Saint-Ganton
Bruc-sur-Aff
Saint-Malo de Phily

Les autres candidats par ordre alphabétique :

M. Pierre BERTIN	22 rue de Corbinières	Guipry
Mme Jacqueline BOULAIS	Belle Perche	Saint-Ganton
M. et Mme Camille CARREAU	Poubreuil	Saint-Just
M. et Mme Jean GASCOUIN	La Bruère	Saint-Malo de Phily
M. Alain HERVÉ	Le Grand Héral	Sixt-sur-Aff
M. et Mme Désiré HUET	Bréhily	Pipriac
M. et Mme Léon LAURIER	4 rue de l'Ecusson	Lohéac
M. et Mme Gaëtan LE PENVEN	La Nouërais	Lieuron
M. et Mme Alain PAUMIER	30 rue de la Croix Bouëxic	Lieuron
Mme Louissette PEUZÉ	La Tenille	Pipriac
M. André RENIER	41 rue de Corbinières	Guipry
Mme Denise RIAUD	5 rue de Riédones	Sixt-sur-Aff
M. et Mme Daniel TORRECILLAS	Le Bourg Neuf	Lohéac

Catégorie 2 : Maisons sans jardin

1 ^{er} prix	M. et Mme Alain GELÉ	Le Déron
2 ^{ème} prix	Mme Marie-Christine MAUDUIT	Rue St Sauveur
3 ^{ème} prix	Mme Emilienne MARCHAND	Brubet
4 ^{ème} prix	M. Joseph PERRIN	13 rue des Parcs

Saint-Malo de Phily
Lohéac
Saint-Ganton
Sixt-sur-Aff

Les autres candidats par ordre alphabétique :

Mme Marie-Thérèse BOUVIER	2 rue du Stade	Lohéac
Mme Louise GAUPELÉ	La Tenedais	Saint-Malo de Phily
Mme Yvette GORIN	La Croix du Bot	Bruc-sur-Aff
Mlle Amélie HERVY	La Chevallerais	Pipriac (en travaux)
Mme Madeleine HUCHET	La Coloblaie	Sixt-sur-Aff
M. Alexis MARCHAND	La Michelais	Guipry
M. et Mme François MONNIER	12 rue des Tulpiers	Lieuron
Mme Marie-Madeleine OREVE	Le Domaine de la Brousse	Bruc-sur-Aff
Mme Marie PIEL	12 rue de la Lande	Lieuron
M. de RENGÈRE Pierre	Le Fresche	Pipriac
M. et Mme Henri RICHARD	Brubet	Saint-Ganton
M. et Mme Albert SALOUX	Bosné	Saint-Just
M. André TIGEOT	3 rue de l'Ecusson	Guipry

Just AMAP Porte

Des produits locaux, frais et sains

Une AMAP est une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne, et a pour but de mettre en relation producteurs et consommateurs, pour un circuit court de distribution de produits locaux frais et sains. Ces produits ont la plupart du temps la certification "Agriculture Biologique".

Outre la qualité et la proximité des produits consommés, l'intérêt d'une AMAP porte également sur le prix, car les producteurs, en l'absence d'intermédiaire peuvent proposer des prix attractifs, en général proches de ceux que l'on peut rencontrer sur les marchés.

Le « consomm'acteur » est adhérent à l'association et peut souscrire aux différents contrats proposés, pour les différents types de produits. Il peut également être amené à proposer ponctuellement son aide à l'association ou aux producteurs.

Notre association a été créée en juin 2009. Après avoir rédigé le règlement intérieur, et pris contact avec différents producteurs, l'association s'est lancée dès le mois d'octobre dans la distribution de paniers. En attendant nos producteurs attirés que sont Philippe et Jean-Michel qui seront installés pour le printemps prochain, nous avons débuté par un contrat de 3 mois, sur des légumes d'hiver avec Paul et Régine à Saint-Ganton. Ce sont ainsi 34 familles qui tous les samedis jusqu'à fin décembre ont eu entre 4 et 5 Kg de légumes (carottes, poireaux, pommes de terres, courges, potimarrons etc ...).

Nous avons également démarré un contrat œufs, avec Mr Philippe Rouxel qui élève des poules pondeuses à Rieux, et qui nous a fourni entre 250 et 270 œufs par semaine. Par la suite, l'Amap sera en mesure de proposer des ventes ponctuelles ou régulières de miel, viandes de bœufs, mouton, jus de pommes etc ...

L'AMAP peut être également un support d'information, de sensibilisation, de débat et de formation. Dans ce cadre nous proposons un atelier cuisine par trimestre et des soirées d'échange ou de formation sur différents thèmes. Le premier thème proposé en janvier sera sur l'eau.

Toutes les infos sur notre site internet :
www.justamapporte.net

Pour nous contacter par e-mail : contact@justamapporte.net
Par téléphone : 02.99.72.64.52



Informations paroissiales pour bulletin municipal de Saint Ganton

C'est avec joie que les paroissiens ont retrouvé leur église le dimanche 15 novembre après 2 années de travail intense, minutieux et opéré avec des personnes compétentes, tant pour la réalisation des travaux que pour conduire et accompagner les ouvriers. Quelques finitions (entre autres, la confection d'un nouvel autel qui devrait être très beau) seront réalisées pour l'inauguration le dimanche 24 janvier, qui sera marquée par la célébration eucharistique à 10 h 30, présidée par Mgr Pierre d'Ornellas, archevêque de Rennes. Je souhaite que cette église soit admirée pour sa beauté, fréquentée pour le recueillement qu'elle offre et l'acoustique qui devrait lui permettre de recevoir de temps en temps des concerts. Ainsi, après le concert de la chorale Chant'amitié du 29 novembre, un autre concert est déjà fixé le samedi 8 mai 2010, à 20 h 30 : musiques originales de la Grande Europe, avec Eric BLIN à l'accordéon et son épouse au violoncelle.

Joseph CADO, curé de la paroisse St Amand

Et voici quelques autres informations :

Messes dominicales : à Saint Ganton : les 1^o et 3^o dimanches à 9 h 30

en alternance avec St Just : les 2^o et 4^o dimanches, à 9 h 30

De même, à Bruc: les 1^o et 3^o dimanches du mois, à 9 h 30

En alternance avec Lohéac: les 2^o et 4^o dimanches du mois, à 9 h 30

A Lieuron : le samedi à 18 h ; (hiver) et 19 h. (été) quand c'est une semaine paire

A Pipriac et à Sixt : tous les dimanches à 11 h

Cependant, quand il y a un **5^o dimanche** (en 2010 : 31 janvier ; 30 mai ; 29 août ; 31 octobre) **une seule messe paroissiale à Pipriac à 10 h 30.**

A noter déjà que la messe du 29 août 2010 rassemblera tous les mariés des années 10..... de l'ensemble de la paroisse.

Permanence, tous les jours (sauf le dimanche) de 10 h. à 12 h au presbytère de Pipriac. En dehors de ces horaires, il est toujours possible sur rendez-vous. Possibilité de laisser message sur répondeur ou d'adresser un mail à paroisse.st.amand@wanadoo.fr . Toute demande de célébration est à adresser au presbytère de Pipriac.

Baptêmes : Toute demande est à faire 2 à 3 mois avant la date prévue, d'une part pour tenir compte du planning et d'autre part, pour prendre le temps de préparer la célébration. Il est très souhaitable que le bébé soit baptisé dans sa 1^o année. Toutefois, des enfants en âge scolaire, des jeunes ou des adultes peuvent recevoir le baptême au cours de la 2^e année de préparation.

Les célébrations ont lieu, en priorité :

1 ^o dimanche de chaque mois	2 ^o samedi	3 ^o dimanche	4 ^o samedi
A Sixt à 12 h.	A Bruc, Lieuron ou Lohéac, à 11 h., 16 h. (hiver) ou 17 h. (été) (1)	A Pipriac à 12 h.	A St Ganton ou St Just à 11 h., 16 h. (hiver) ou 17 h. (été) (1)

(1) lieu et heure en fonction de la 1^o famille qui demande.

Mariages : Généralement les demandes sont adressées avant le 1^o janvier de l'année de la célébration.

Obsèques : Elles sont célébrées par un prêtre dans la mesure de ses disponibilités ou par un guide laïc, formé et qui a reçu mission de l'évêque.

Catéchèse : Elle est proposée à partir du CE 1. L'enfant peut célébrer la 1^o communion après 2 années de catéchèse. La Profession de foi est proposée dans la 5^o année de catéchèse.

Deux médailles remises lors de la commémoration - Saint-Ganton

jeudi 19 novembre 2009



La cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre a eu lieu dimanche dernier en l'église de Saint-Ganton. Pour cette commémoration, les anciens combattants ainsi que les maires de Saint-Just et de Saint-Ganton se sont réunis autour du monument aux morts, où trois jeunes, Kylian, Augustin et Aymeric Laurent ont lu un texte chacun leur tour.

Après le dépôt de la gerbe, Bernard Gefflot, maire de Saint-Ganton a remis la médaille commémorative de la guerre d'Algérie à Daniel Godet et la croix du combattant à Roger Guehenneuc. Ensuite, ils se sont tous retrouvés autour d'un vin d'honneur à la salle polyvalente.

Les membres de l'AFN tiennent à remercier leur président Jean Laurent pour son dévouement et sa présence indispensable au sein de l'association.

Pour honorer la mémoire des anciens combattants et victimes de toutes les guerres, trois dates sont retenues :

- le 8 Mai, armistice de la guerre 39-45,
- le 11 novembre, armistice de la guerre 14-18,
- 5 décembre, fin de la guerre d'Algérie.

Pour rendre hommage à nos morts, une gerbe de fleurs est déposée au Monument aux Morts.

A la demande de l'Union Française des Anciens Combattants qui insiste pour qu'un message soit lu par des jeunes pour que ceux qui sont morts pour notre liberté ne tombent pas dans l'oubli, trois jeunes Saint-Gantonais ont lu chacun un paragraphe.

A l'issue de cette cérémonie, deux anciens combattants ont été décorés :

- GUEHENNEUC Roger a reçu la Croix du combattant,
- GODET Daniel a reçu la Médaille d'Algérie.

Notre repas annuel rencontre toujours le même succès et je remercie tous les sympathisants ainsi que les anciens combattants et leurs épouses pour leur participation. Une très bonne ambiance règne dans notre petite association et c'est pour moi une grande satisfaction.

Pour la première fois, nous avons organisé à l'automne un pique-nique et nous y avons invité les veuves d'anciens combattants ; cette journée a permis de nous retrouver avec une pensée pour nos camarades qui nous ont quittés. C'est là une expérience à renouveler.

*Le Président,
Jean LAURENT*

AMICALE SAINT-GANTONNAISE

L'association continue sa route vers l'ouverture d'une école à Saint-Ganton...

Courant avril, nous avons rencontré l'inspecteur académique afin de lui soumettre notre projet. Un avis favorable ressort de cet entretien avec une ouverture possible en intercommunalité avec saint-Just.

Les enfants de la commune se sont réunis à travers diverses activités :

- Découverte de la vallée de Beaucel
- Participation à l'inauguration du sentier autour de divers ateliers : peinture, maquillage, poème, musique, herbier
- Décoration du sapin de Noël, place du Commerce et du bourg



Vallée de Beaucel - 22 avril 2009.

Nous tenons à remercier les membres du comité des fêtes pour leur don versé à l'association (bénéfice du repas de boudin). Nous avons été très touchés par leur geste qui souligne l'importance d'une école sur la commune.

Un registre est toujours disponible en mairie pour l'inscription des enfants.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

La présidente :	Laëtitia Jeanne	06.24.55.68.89	
Le vice président :	Franck Bellamy	02.99.08.79.29	frbellamy@free.fr
La trésorière :	Gwënola Roger	02.99.08.67.06	gwenolaroger@orange.fr
La secrétaire :	Stéphanie Hervé	02.99.08.69.20	regis_herve@yahoo.fr



Office Intercantonal Sport et Jeunesse Cantons de Pipriac et Maure de Bretagne

2, rue de la libération
35550 PIPRIAC

☎ : 02 99 34 46 36 / 09 77 06 52 09

@ : animation.sportive@wanadoo.fr

@ : office.jeunesse@orange.fr

SPORT

Pendant les vacances d'hiver et de printemps, l'Office Intercantonal Sport et Jeunesse proposera, comme chaque année, des activités à la journée, ou à la demie-journée: baby-foot humain, badminton, base-ball, bowling, cinéma, karting, kin-ball, jorky-ball, piscine, paint-ball, patinoire, rugby-flag, soccer, tennis de table, space laser, tir à l'arc ...

Le séjour de ski aura lieu du 13 au 21 février 2010. Les tarifs varient de 440 € pour les moins de 12 ans à 470 € pour les adultes résidant sur les deux cantons.

En mai-juin, les éducateurs interviendront dans le cadre scolaire en boxe, escrime, lutte et animeront des séances de kayak, tennis, tir à l'arc le mercredi ou en soirée dans différentes communes des deux cantons

Trois mini-camps fixes avec VTT, kayak, tir à l'arc, kin ball, course d'orientation et un camp itinérant kayak seront proposés en juillet 2010.

Afin de recevoir notre programmation, merci de bien vouloir nous adresser votre adresse mail à : animation.sportive@wanadoo.fr

L'assemblée générale de l'Office aura lieu le lundi 1^{er} mars 2010 à Sixt Sur Aff.

JEUNESSE

Depuis quelque temps, l'Office propose également de répondre à une demande croissante des 14-19 ans, pour les aider à mettre en place leurs projets, à être acteurs de leurs loisirs en se retrouvant dans un espace qui leur est consacré. Les communes de Guipry, Pipriac et Sixt mettent ces « foyers » à la disposition des jeunes pendant les vacances scolaires.

Afin de répondre aux demandes des autres communes du canton, l'Office va ouvrir des créneaux d'animation jeunesse en dehors des vacances scolaires dans les communes qui le souhaiteront et où les jeunes en auront exprimé le besoin.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à poser des questions ou à faire vos propositions à : office.jeunesse@orange.fr ou au 06 64 76 00 22.

Sur la même période, vous seront communiqués les nouveaux horaires du Point Information Jeunesse.

**La Présidente,
Patricia BELLESOEUR**

A.O SAINT GANTON

Pour la saison 2009/2010, le club compte 69 licenciés dont 48 seniors pour trois équipes et 21 jeunes.

Les jeunes sont regroupés avec le club de Pipriac et en entente avec Pipriac / Pays d'Anast. Lorsque vous lirez cette page, deux plateaux de débutants se seront déroulés sur le terrain de la Belle Alouette si la météo n'a pas fait de caprices.



Le club a accueilli cette année Loic Poulain qui assure les entraînements et le coaching des équipes.

Les résultats des trois équipes sont peu encourageants pour un début de saison. Les dirigeants espèrent que pendant la trêve hivernale, les joueurs retrouveront la motivation nécessaire.

Restons tout de même enthousiaste, la relève est assurée avec la naissance de 8 p'tits bouts au sein du club. Félicitations aux heureux parents.

Un grand merci aux bénévoles, aux arbitres de centre comme de touche pour leur dévouement tous les dimanches.

**DATE A RETENIR : Galette des Rois
le dimanche 24 janvier à 18h**

MEILLEURS VOEUX A TOUS

La Dynamique



Quand l'été s'achève nous pensons à la rentrée de la gym qui cette année débutait le mercredi 13 septembre 2009. Les cours sont assurés par Myriam professeur de danse qui remplace Rachel jusqu'en février.

Mais pour souhaiter bon vent à Rachel, nous lui avons fait la surprise de quelques déguisements. Son retour se fera en mars 2010 car elle s'est absentée pour faire une formation.

Lors de l'assemblée générale qui a eu lieu le mercredi 14 octobre 2009 à la salle polyvalente de St Ganton un nouveau bureau a été élu composé comme suit :
Présidente : Carole Leroux, vice présidente : Emilienne Marchand, trésorière : Marie-Madeleine Bourel, secrétaire : Patricia Foucault.

Nous voilà bientôt à la fin de l'année 2009. La Dynamique vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'un bon nouvel an.



Comité des Fêtes



GRANDE JOURNEE DETENTE

Les traditionnels concours de pêche et de palets se sont déroulés le dimanche 5 juillet 2009

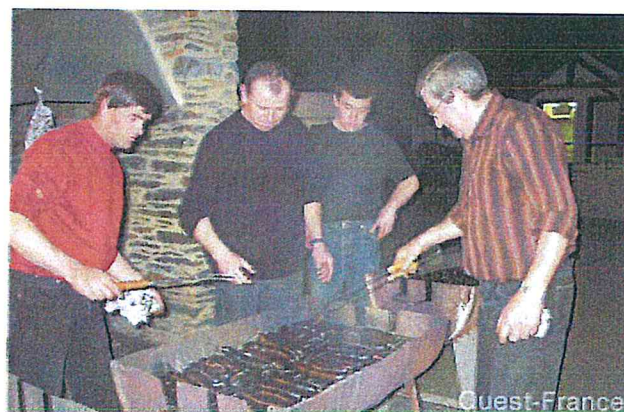
Plus d'une centaine de pêcheurs et palétistes ont participé à cette journée détente.

Pour information : le concours de pêche à toujours lieu le 1^{er} dimanche de juillet

REPAS DE BOUDIN

Les bénéfices du repas de boudin de l'année 2009 ont été remis à l'amicale saint-gantonaise (ASG), association de parents d'élèves qui se mobilisent pour la création d'une école à Saint-Ganton

Le comité des fêtes renouvelle son repas de boudin confectionné par les bénévoles de l'association.



Repas de Boudin 2010

samedi 27 février 2010

**Inscriptions aux commerces
à partir du 16 janvier 2010**

Bonne fêtes de fin d'année à toutes et à tous !!!

ETERNELLE JEUNESSE

Le temps est passé très vite depuis notre pique-nique de rentrée du Mardi 29 septembre ; il faisait très beau ce jour-là !

Auparavant, le dimanche 13 septembre, nous avons participé nombreux à la fête de « la vallée de Beaucel » dans ce coin de notre commune bien connu « avant » par la plupart d'entre nous.

Avant de songer aux fêtes de fin d'année, nous allons, le Mercredi 9 décembre, à l'Espace culturel de Maure de Bretagne pour un Noël dansant avec musiciens et chanteurs et aussi, un bon petit menu ! ce que nous apprécions toujours.

Nous vous souhaitons une bonne fin d'année avec une pensée particulière pour nos amis Janine et André Baudu espérant vivement les revoir parmi nous en 2010.

*La Secrétaire,
Marie-Pierre BOURHIS*

DANSE DETENTE

Hanter dro, rond de Landéda, circassienne,
Valse écossaise... en ronde ou en couple, ces danses
nous réunissent tous les deux jeudis du mois de
Septembre à fin juin.

Vous êtes toutes et tous invités à venir agrandir notre cercle :
couples, célibataires, groupes d'amis, vous serez tous les
bienvenus.

A bientôt les nouveaux amis pour danser dans la joie et la bonne
humeur.

Françoise GODET

Coucou !!!

Nous t'invitons à nous rejoindre
à la bibliothèque de St-Ganton
le samedi 19 décembre de 10h à 12h



Au programme :
découverte de contes de Noël
Concours du plus beau sapin
Gouter de Noël
Récompense à tous les participants

Association APAR - Bibliothèque de Saint-Ganton

Bibliothèque

Restant sur notre bonne habitude, nous avons préparé une animation destinée à nos jeunes lecteurs et à ceux qui le deviendront. Elle est fixée au SAMEDI 19 DECEMBRE précédant l'arrivée du Père Noël à SAINT GANTON prévue le lendemain.

Comme l'année dernière, tous nos petits visiteurs repartiront avec un cadeau.

« Lire en Fête » n'ayant pas eu lieu en Octobre (crédits nationaux annulés), nous prévoyons une nouvelle rencontre avec Mr Robert BARTHE pour le

VENDREDI 5 MARS 2010

Ce grand voyageur nous parlera encore des Kms qu'il a « avalés » en vélo et saura nous intéresser avec ses commentaires savoureux et ses belles images. Vous serez plus amplement informés en temps voulu mais reprenez déjà cette date.

La porte de la bibliothèque vous est ouverte et nous vous y accueillons tous les samedis (sauf férié) de 10 h. à 12 h. Pour les soirées tristes de l'hiver, venez chercher un bon roman, une curieuse B.D., bref, ce qui vous plaira.

En attendant, notre équipe vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

QUAND LES PARCELLES AVAIENT UN NOM

Lors des labours, des pâturages, des coupes de landes, ... le repère pour indiquer où l'on se rendait, était le nom de la parcelle. La toponymie rappelle des coutumes médiévales, des espèces d'arbres, des cultures, des reliefs, le souvenir d'animaux disparus tel que le loup. L'inauguration le 13 septembre dernier, du sentier « LES PRES DU DIMANCHE » dans les vallées de Beaucel, a permis de se remémorer quelques noms.

DANS LES VALLEES DE BEAUCEL

TROIS RUISSEAUX

Trois vallées convergent pour aboutir à *l'étang d'ahaut* des Forges. Venant de l'est, le ruisseau de la vallée de *la noë*, évoque un lieu humide. Descendant du sud, le ruisseau de Beaucel vers *la grée*, évoque une hauteur rocheuse. Est-ce que Beaucel est à rapprocher de *beausse* venant du mot pré-latin *belsa*, qui signifie plateau ? Le ruisseau de la vallée *de his* venant du sud-ouest, nous laisse à ce jour sur notre faim.

DES FONTAINES

A *la fontaine Martin* aujourd'hui, le souvenir a disparu.

La *fontaine Gicquel* bien remise en valeur sur le sentier d'interprétation évoque à nos parents, le lavoir dont la source ne tarissait jamais. « *Par temps de sécheresse, il arrivait que le lavoir de Belle-Perche, n'avait plus d'eau. La solution de repli était la fontaine Gicquel ou la Pommerais, pourvue d'un douis. La charrette attelée aux boeufs, emmenait le linge, la lessiveuse et le bois* ».

L'arrivée du service d'eau au début des années 1970, va entraîner quelques années plus tard, l'achat de machines à laver.

LE PARCELLAIRE

La lecture du cadastre napoléonien (1831) fait apparaître un « *parcellaire en lanières* » très étroites et deux très grandes parcelles : *les champs gâtés* et le *bois de Beaucel*.

Le 28 fructidor an 9 (14 sept. 1801), la famille HUCHET de la BEDOYERE propriétaire de la Thébaudais, cite la « *sentence de Ploërmel de 1777* » où

Joséphine « *possède en partage les bois taillis nommés les Essarts, la Houle, Beaucé, Champs Gâté, la Boissière avec les moulins à eau des Forges et à vent de la Tombe ...* » (ADIV 1 Q 993)

LA VEGETATION

Au sud, *dans les houssines* évoque un endroit où poussait le houx.

Le Foutet vient du latin « *fagus* », le hêtre symbole de prospérité chez les Gaulois.

Sur la bruère, vient de grandes surfaces de landes où fleurissait la bruyère.

Est-ce que *la pommeraie* est un ancien lieu planté de pommiers ? Aujourd'hui, il est difficile d'y répondre.

Les *halatières* viennent de *halattre* qui est l'ensemble des échalas et de fils de fer soutenant les souches de vigne.

Ce terme se retrouve également près du village de la Roche, où le souvenir de la vigne est bien présent.

LES COUTUMES

Laffeage de la noe, rappelle le terme *afféage*, qui dans l'ancien droit médiéval, s'appliquait à la redevance due au seigneur par chaque *feu* d'un village, (même radical que dans foyer).

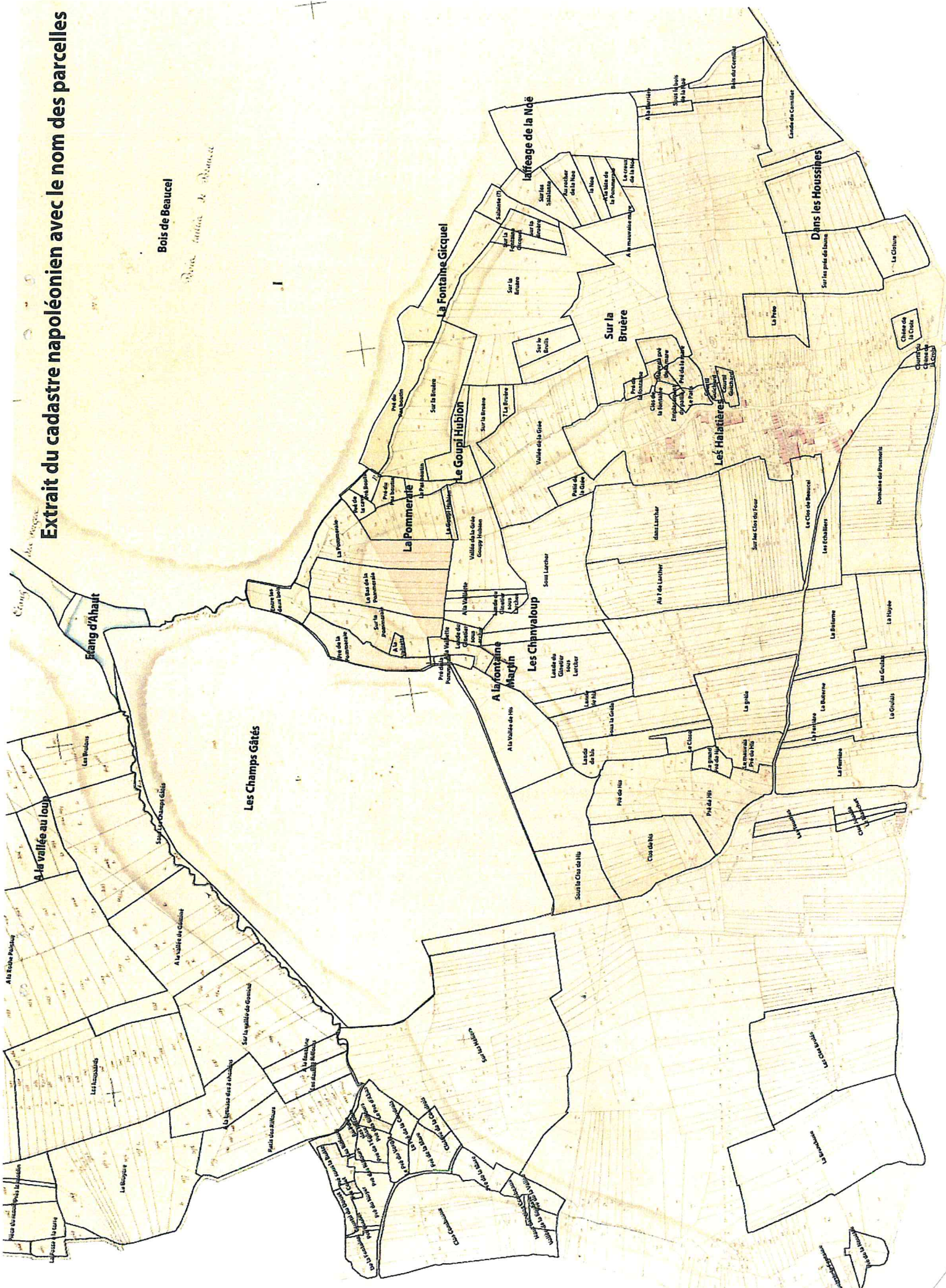
Dans le village de Beaucel, des parcelles commencent par *le patis de ...* Le pâtis était une petite parcelle où l'on faisait paître les bestiaux principalement le temps où les prairies fauchables étaient interdites d'accès.

On y trouve aussi *le courtil de ...* . En Bretagne, c'était un petit jardin clos de murs ou de haies, attenant à une maison de paysan.

Évang. / des Rois

Bois de Beauce!

Donna Lucia de Almeida



LES ANIMAUX

Que penser du *goupi hubion* ? Y a-t'il un lien avec cet animal rusé qu'est le renard ?

Pour *les chanvaloup*, le chant des animaux a toujours fait partie de la vie des gens. Les bêtes sauvages occupent le même territoire que les humains (M.Priziac). Cette parcelle est à rapprocher de la *vallée au loup* au nord-est du moulin de la Tombe.

La chronique de sa disparition a été mise en évidence sur la base des primes payées par l'Etat. En Bretagne, la dernière a été payée en 1898. *Source* : « *Le loup dans les traditions de Bretagne* », par François de Beaulieu - éditions Skol Vreizh - 31 mai 1994, p. 8.

« *Le dernier loup chez nous, a été tué par le châtelain de Boeuvres lorsque les premiers trains (début des années 1860) ont traversé le massif de Corbinières* » (collecté près de Maurice GUIBERT le 10 août 2006).

Cette version est aussi racontée par Albert POULAIN dans le conte collecté près de M.TIGER, à Beucel en 1992 où il met en scène les fours des villages du Foutet et de Beucel – *Source* : « *Contes et Légendes de Haute-Bretagne* », éditions Ouest-France 1995, p.256 et 257

D'AUTRES SUJETS A CHERCHER

Le pas boutin, dans larcher, le clos de his, sous la grêle, les grulées, la buterne, la hayée, ... autant de termes qui nous donnent encore des thèmes à étudier.

Au sud-ouest, près du village de Combray, *la Ferrière* nous amène sur la trace du minerai de fer également bien présent dans cette vallée de Beucel.

Combray qui vient peut-être du gaulois *combre* qui signifie *confluent, rencontre*, est-il à chercher dans cet ancien carrefour de chemins dont le « **puits des rues** » reste aujourd'hui le seul témoin ? (Georges LE CLER rubrique « **NOMS DE NOMS** » du journal les Informations du Pays de Redon des 6, 13 et 20 février 1991).

C'est aussi un lieu où l'on trouve encore les traces d'une villa gallo-romaine.

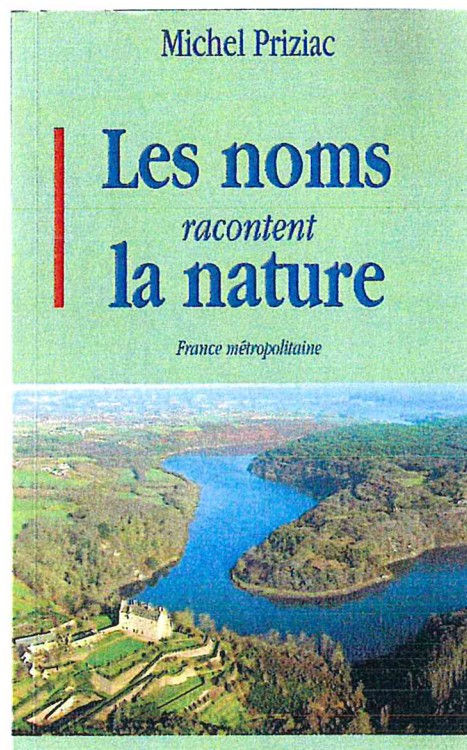
Sources :

Cadastre napoléonien de 1831 et matrices cadastrales ADIV 3P2466

Collecte de la mémoire vive

Bibliographie :

« **LES NOMS RACONTENT LA NATURE** » de Michel PRIZIAC (2008), consultable à la bibliothèque de la Belle Alouette.



« **LES MOTS DU PASSE** » de Marcel LACHIVER Editions Fayard – sept 1997

« **VOCABULAIRE DE GEOGRAPHIE AGRAIRE** », de Paul FENELON, et les Professeurs FAUCHET, MEYNIER et JULLARD - ADIV. 10 bi 244

article rédigé par



St-Ganton – novembre 2009

Reportage de la fête des vallées de Beaucel



